

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. — 30
Faits divers. — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat sur la poste,
ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Août 1882.

Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur a été avisé par les préfets que, dans plusieurs localités importantes de différents départements, les conseils municipaux se désorganisent. Les divisions politiques s'accusent de façon à jeter le trouble dans les municipalités républicaines que l'on se plaisait à citer comme les mieux composées.

Nous tenons de source certaine que des comités d'amitiés de la Commune se sont formés depuis un mois dans chacun des quartiers les plus peuplés de Paris, que des réunions se tiennent chaque soir, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre, que ces comités sont en relations directes avec d'autres comités fondés depuis peu dans des départements voisins de Paris, et que l'on attend un événement prochain pour tenter quelque chose.

On nous apprend que le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire confidentielle aux préfets, pour les inviter à surveiller de près les « menées » des légitimistes et surtout des bonapartistes.

Il y a plusieurs mois, un conseil supérieur de l'instruction publique a été formé en Alsace par M. de Meriteuffel; l'élément catholique y a trouvé sa place. Ce conseil vient d'adresser aux instituteurs une circulaire qui mérite, dans les circonstances actuelles, la plus grande attention.

Il y est dit que le conseil est pénétré de l'idée que l'éducation religieuse doit former le point central de l'enseignement. Par con-

séquent, le conseil enjoint aux instituteurs d'engager, par leur instruction morale et religieuse et par leur exemple, la jeunesse à fréquenter les offices divins. De plus, les instituteurs sont tenus d'expliquer à leurs élèves les offices et les fêtes pour les préparer à y assister avec fruit. La conduite de l'instituteur lui-même doit être soumise au contrôle de l'autorité ecclésiastique.

Quel contraste attristant pour nous entre ces sages mesures d'une autorité étrangère et protestante, et ce que nous avons la douleur de voir en notre chère France !

Le Journal officiel du 10 de ce mois a publié les résultats généraux du dénombrement de la population auquel il a été procédé, dans les départements de la métropole, le 18 décembre 1881. Les tableaux concernant l'Algérie ne figurent pas dans ce travail, bien que le recensement y ait été effectué quelques jours plus tard seulement (28 décembre). Mais le retard de cette publication s'explique par les causes suivantes :

Des difficultés qui n'existaient pas lors de la précédente opération de dénombrement se sont produites cette fois. En 1876, le territoire civil ne comprenait que 4,600,000 hectares environ, tandis qu'il en comprend aujourd'hui près de 10 millions 1/2. La proportion est la même en ce qui concerne la population passée sous l'autorité civile.

Or, en 1876, le dénombrement dans tous les territoires de commandement avait lieu d'après des procédés plus sommaires que ceux employés cette année pour les populations indigènes. Le commandement opérait un simple recensement numérique établi d'après les listes d'impôts ou les états dressés par les cheiks ou caïds.

En 1881, au contraire, il a été procédé à un recensement individuel et nominatif, qui a imposé un travail énorme aux administrateurs des communes mixtes, dont plusieurs ont eu jusqu'à quarante mille indigènes à recenser en indiquant le groupe familial et les degrés de parenté de ses divers membres.

Il est permis d'espérer que, malgré ces difficultés, la publication des résultats du dénombrement des populations algériennes aura lieu dans un court délai.

L'Union dit que M. Duclerc a adressé une note aux chancelleries russe et autrichienne pour des mesures communes à prendre en Syrie, si la protection turque était inefficace.

L'ENTERREMENT DU GÉNÉRAL DUCROT.

L'Union a reçu la dépêche suivante :

« Pougues-les-Eaux, 21 août, 2 h. 30 soir.
» L'enterrement du général Ducrot a eu lieu aujourd'hui à Germigny (Nièvre), sa résidence d'été.

» L'église était trop petite pour contenir l'assistance qui était très-considérable.

» La population, qui aimait beaucoup le général, a voulu faire sur sa tombe une touchante manifestation.

» Toutes les notabilités du pays, un grand nombre de personnes en ce moment à Pougues, des députations nombreuses d'officiers venus de Nevers et de Bourges avaient tenu à rendre un dernier hommage au vaillant général dont la mort inspire des regrets universels.

» M^r l'évêque de Nevers présidait la funèbre cérémonie; il a donné l'absoute; mais pour se conformer aux dernières volontés du général, il a renoncé à prononcer l'oraison funèbre par laquelle Sa Grandeur voulait saluer la dépouille mortelle du vaillant soldat, du fidèle chrétien. »

LES COLLÈGES DE FILLES.

M. Bardoux, ancien ministre de l'instruction publique, n'hésite pas à reconnaître que l'application de la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles soulève les questions les plus délicates. Il déclare, dans le Journal des Débats, que, pour que ces graves

innovations entrent dans les mœurs de la province, il faut que l'esprit même des réformes, dans leurs tendances et leur but, ne soit pas « sectaire ». La loi du 24 décembre 1880, pour être utile, doit être une loi de progrès et non une loi de combat.

Il ajoute :

« Il faut que les maîtres soient plus instruits qu'ailleurs et se servent de méthodes moins routinières. Mais il faut aussi qu'ils n'apparaissent pas comme les représentants d'un système philosophique, comme les adversaires des croyances religieuses.

» Il est possible que tel soit cependant le rêve de beaucoup d'amis de la loi du 21 décembre ! Il paraît même que leur dévouement à sa propagation est en raison directe du caractère agressif que son application devra revêtir. Nous n'hésitons pas à déclarer que c'est une faute irréparable. Ils compromettent une cause autrement large, puissante et durable; ils augmentent ainsi les divisions déjà si nombreuses dans notre pays. »

En un mot, « gardons-nous des couvents laïques ! » conclut M. Bardoux.

Il faut bien que la loi « soit un instrument entre les mains de partisans d'une doctrine étroite, ou d'une fraction d'un parti politique », pour que l'ex-grand maître de l'Université la signale comme un « péril ». Mais ce cri d'alarme ne saurait dégager la responsabilité des prétendus modérés qui ont ouvert la voie aux « sectaires ».

M. Bardoux, en disant dans un français étrange : « Il faut que le lycée de jeunes filles ne soit pas une machine de guerre », croirait-il avoir conjuré le mal ? Grande serait son erreur. Il a simplement prouvé que, par le temps qui court, les ministres de l'instruction publique pratiquent une littérature libéralement incorrecte.

Le journal russe *Movosti*, parlant de la politique suivie par l'Angleterre en Egypte, s'exprime de la manière suivante :

« Les boulets anglais n'ont pas seulement

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XVI.

(Suite.)

Deux jours après, la famille Bourgeat allait planter sa tente dans ce délicieux coin de la Suisse qui miroite verdoyante et ses délicieux chalets d'opéra-comique dans les eaux bleues du lac Léman.

Clarens-Chalet — propriété de dimensions restreintes, suffisamment confortable, riant, bien abritée contre les vents d'hiver par les arbres centenaires d'un parc voisin, — venait, comme chaque année, d'être occupé par une famille anglaise, ou russe, de celles qui ont assez d'or pour acheter la jouissance de notre soleil.

Quelques réparations superficielles suffirent donc pour le rendre tout à fait habitable. Le panorama toujours changeant du lac, sillonné de bateaux à vapeur, de barques de pêcheurs et de canots de plaisance, suffisait à élargir l'horizon de la nouvelle demeure.

Chacun y reprit ses habitudes. Le vieillard ses lectures et ses rêveries; Geneviève les soins attentifs de sa tâche maternelle; Léon une correspondance active avec Paris.

Ce fut, des trois, le plus durement atteint par le changement de milieu. La rédaction d'une lettre d'affaire, l'attente d'un télégramme important, ne remplaçaient pas pour lui les émotions quotidiennes de la Bourse, à l'heure fatidique où la capricieuse déesse Fortune écrase ou relève ses fidèles dans un même tour de roue.

Geneviève, à qui tant de déceptions successives laissaient encore des espérances bémies, se prenait à croire que cette existence nouvelle, à l'abri des entraînements parisiens, lui ramènerait le cœur de son mari.

Pour faire fête à ce retour, elle retrouvait sa jeunesse, précocement atteinte dans sa sève; elle essayait de rappeler la gaieté dans ses yeux, le sourire sur ses lèvres.

Elle essayait d'oublier les scènes affreuses de la Joliette, de respirer un air plus pur, de remonter le cours des deux dernières années, pour recommencer, entre Léon et Jeannine, l'honnête roman des épouses et des mères.

Était-ce possible encore?... peut-être, si le ciel, jusqu'à présent sévère, inclinait vers la pauvre éprouvée ses suaves miséricordes.

Elle priait avec la ferveur retrouvée des heures

heureuses. Elle plaçait Jeannine, son « ange blanc », entre le père qu'elle espérait reprendre et les impatiences du mari que la fièvre parisienne n'abandonnait pas.

Quand l'enfant, faisant une guirlande de ses bras au cou de l'ingénieur, bégayait les premiers essais de cette langue divine, comprise seulement des mères, quelque chose semblait s'émouvoir dans le père ainsi caressé.

Il serrait passionnément la petite créature sur son cœur, baisait sa chevelure en boucles, soupirait... puis la remettait à Geneviève :

— Que n'a-t-elle six ou sept ans ! on pourrait causer avec elle; elle s'amuserait.

— Mais Jeannine est déjà si mignonne, si câline... voyez... Est-il possible d'être plus jolie ?

— Pas possible. Mais elle ne sait rien dire. C'est un bébé. Les bébés ne sont pas amusants.

— Vous vous ennuyez donc ?

— Oh !... Clarens n'est pas d'une gaieté folle.

— Du moins, ici, nous nous serrons autour de vous, pour vous faire oublier les heures. N'y trouvez-vous pas quelque douceur ?

— Certainement... certainement, ma chère... vous faites de votre mieux. Ce n'est pas votre faute si Genève est si loin de Paris.

— Paris !... toujours Paris !

Pourtant, comme chaque journée écoulée emportait dans son envollement monotone quelque

chose de cette incessante et dangereuse vision, Geneviève se rassurait, reprenait courage, animait son sourire, rallumait l'épingle du regard, retrouvait la sainte coquetterie de la femme qui veut plaire, qui veut aimer pour mieux préserver et sauver celui qu'elle aime.

CHAPITRE XVII

La renaissante illusion de Geneviève ne devait pas être de longue durée.

Journaux, correspondances et télégrammes d'affaires ne pouvaient suffire longtemps à un homme que la fièvre de la vie parisienne avait brûlé jusqu'aux moelles.

Léon Bourgeat essaya, avec quelque loyauté, d'utiliser en Suisse ses talents d'ingénieur; dans cette même période les travaux de mines, de constructions, de viabilité, y prenaient une extension considérable.

Avec de la persévérance succédant à son bon vouloir, une belle et honorable situation pouvait à l'étranger asseoir sur de nouvelles bases sa fortune compromise en France.

Cette persévérance lui fit défaut, comme toutes les autres qualités de l'homme privé, dont une éducation libre-penseuse avait déposé les germes sur un sable mouvant.

Ce qu'il fallait désormais à cet homme sans principes, que son foyer, sa femme aimante, son blond

détruits les forts d'Alexandrie, ils ont aussi annulé le traité de Berlin; ils ont creusé un nouvel abîme entre l'Occident et l'Orient et ont divisé de nouveau l'Europe en plusieurs camps ennemis les uns des autres.

» Lorsque les Allemands lancèrent, au mois de décembre 1870, leurs premières bombes sur Paris, M. Gladstone protesta au nom de la civilisation et de l'humanité.

» Aujourd'hui, le même M. Gladstone, ne pouvant pas cacher son égoïsme sous le manteau de l'humanité ou de la civilisation, détruit presque entièrement une ville sans défense.

» Il y a deux ans, il s'écriait avec menace: « N'y touchez pas! » Mais à présent c'est lui qui met la main sur le bien d'autrui.

» Cependant l'Angleterre n'a pas profité des fruits de sa politique égoïste. L'Europe ne consent pas à ce que les Anglais s'emparent de l'Égypte et s'approprient le canal de Suez.

» Tant qu'on n'aura pas déclaré officiellement que la succession de l'homme malade est ouverte, chaque tentative faite par une puissance pour s'emparer d'une partie du territoire turc sera nécessairement combattue par toutes les autres puissances.

» Quant au canal de Suez, il est la propriété de toutes les nations, et l'Angleterre a d'autant moins le droit de le posséder exclusivement qu'elle est la seule nation qui se soit opposée autrefois à la création de cette route maritime.

TROUBLES DE SAONE-ET-LOIRE.

Les renseignements recueillis par le *Courrier* ne laissent aucun doute sur la portée révolutionnaire des troubles de Saône-et-Loire:

« Sans vouloir établir d'une façon définitive à qui incombent les responsabilités, on ne peut manquer de remarquer la relation qui existe entre les faits accomplis par les émeutiers avec les théories prêchées depuis quelques mois surtout par les comités révolutionnaires de Lyon, de Paris, de Saint-Étienne et d'ailleurs. C'est la mise en pratique des excitations du collectivisme dont l'*Étendard révolutionnaire* de Lyon se faisait encore l'écho il y a huit jours.

» Et l'annonce que nous recevions hier en est une preuve: le gérant d'un nouveau journal dont le siège est à Paris, rue Rochecouart, nous écrivait pour nous demander d'annoncer l'apparition, pour le 20 courant, de la *Tenaille*, organe des *Travailleurs de la Région de Saône-et-Loire et des Comités révolutionnaires Creusotins*.

» Il nous semble qu'après cela il n'y a plus de doute possible.

» Du reste, dans le pays, l'opinion générale est que la conférence faite récemment au Bois-du-Verne, par le sieur Dumay, l'ex-maire du Creusot sous la Commune, a été le point de départ de tout le mouvement.

» Et pour mieux éclaircir la question, il faut remarquer que le caractère distinctif

de l'émeute a été la guerre à la religion, la destruction des objets du culte. On ne s'est pas contenté de cela; les émeutiers s'en sont pris aussi aux membres du clergé.

» Ainsi, le 16, vers 7 h. 1/2 du soir, une bande assez nombreuse a traversé le quartier du Bel-Air et s'est dirigée sur le hameau de Bellevue où les Frères de la doctrine chrétienne possèdent une maison d'éducation. Les Frères n'ont pas été arrêtés et emmenés, comme on l'a dit, mais la bande a manifesté les sentiments les plus hostiles et aurait très-certainement saccagé l'école si la gendarmerie ne l'eût dispersée.

» Les Frères, du reste, prévenus à l'avance, avaient quitté leur établissement et s'étaient réfugiés dans une maison amie.

» Dans la nuit du 15 au 16, les bandits s'étaient déjà portés au presbytère du Bois-du-Verne et l'avaient pillé. Heureusement, le curé avait quitté sa maison avant l'arrivée de la bande.

» Deux gendarmes, accompagnés de deux gardes de la mine, s'étaient réfugiés chez les Sœurs; les émeutiers ont brisé à coups de pierres tous les carreaux, et heureusement n'ont pas aperçu les gendarmes, car ils les auraient très-certainement massacrés. Ils ne se gênaient pas pour le dire.

» Par mesure de précaution, la Compagnie des Mines a fait enlever la statue de Notre-Dame de son piédestal et l'a fait transporter provisoirement dans ses bureaux.

» On comprend que dans une situation semblable une véritable terreur se soit emparée des habitants, d'autant mieux que les brigands entraient dans les maisons et forçaient les hommes à les suivre, principalement au Bois-du-Verne qui paraît être le centre de l'organisation émeutière.

» L'impression produite était telle qu'avant l'arrivée de la troupe, plusieurs familles s'étaient barricadées et retranchées dans leurs maisons. On nous cite même une famille de Bel-Air qui avait transformé les cinq pièces de son habitation en véritables redoutes et s'était retirée dans la pièce la plus éloignée, comme les assiégés d'un fort se retirent dans le réduit central.

» Ce détail quasi-comique a son importance; il prouve jusqu'à quel point les exploits de ces bandes de sauvages avaient terrorisé la population et le peu de solidarité qui existe entre elle et les fauteurs de l'émeute.

» Nous apprenons ce matin que, parmi les individus arrêtés hier, neuf ont été maintenus. Sur ces inculpés, quatre ont été amenés à la maison d'arrêt de Chalon hier soir, et les cinq autres sont encore gardés au Montceau pour l'instruction.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

On a parlé d'un coup de main des Anglais en Égypte. Ce coup de main a été accompli avant-hier; seulement ce n'est pas sur le camp d'Arabi, mais sur le canal de Suez.

Aboukir n'a pas été bombardé; l'annonce de cette attaque n'a eu pour but que de

toutes les raisons humaines pour le juger sévèrement; mais sa religion lui interdisait le mépris envers le chef de la famille.

Pas de mépris, oh! non... Une compassion douloureuse, une crainte mitigée par la charité.

Le beau-père et la belle-fille se voyaient aux repas, se parlaient peu. Que se fussent-ils dit?

La première éducation de Jeannine absorbait les meilleurs instants de la jeune mère.

Le vieillard, lui, poursuivait sa tâche dissolvante. L'exil volontaire auquel il se condamnait ne lui pesait en rien, car il y puisait des facilités spéciales pour organiser la révolution de son pays.

Déjà d'une surveillance gênante, libre de correspondre avec d'anciens amis, de recevoir des affiliés nouveaux, de fomenter de loin la guerre civile, à laquelle il entendait bien s'aller mêler, le moment venu, le condamné de 1848 travaillait avec une ardeur qui aurait dû apaiser en lui tout autre sentiment, si sa rancune pour Geneviève n'avait été de celles qui ne s'éteignent jamais.

(A suivre.) CLAIR DE CHANDENREUX.

M^{me} B... à son domestique:
— Comment avez-vous fait pour casser ce vase?
Jean-Baptiste, prenant le pendule:
— Oh! mon Dieu, c'est bien simple: je l'ai pris comme ça, je l'ai cogné contre la pendule comme ça...
Et il casse l'autre!

tromper l'ennemi, comme la canonnade engagée autour de Ramleh.

Pendant que les troupes d'Arabi étaient occupées par cette feinte démonstration, toute la flotte anglaise quittait Alexandrie dans la soirée de samedi, et avant-hier matin paraissait devant Port-Saïd.

Là, les matelots anglais ont débarqué, la garnison s'est rendue sans coup férir, et la population indigène a été désarmée. En même temps, Ismaïliah était occupée par le commandant Fitzroy. La garnison arabiste de Nefiche a été chassée à coups de canon.

Pendant que ce coup de main était opéré sur les points principaux du canal de Suez, le khédivé renvoyait ses ministres et les remplaçait par un cabinet dévoué aux autorités britanniques, sous la présidence de Chérif-Pacha.

Ainsi tout le canal de Suez est aujourd'hui au pouvoir des Anglais; Port-Saïd et Ismaïliah ont été occupées avant-hier, Suez l'était déjà depuis plusieurs jours par les troupes arrivées des Indes; et le premier acte de l'amiral anglais, qui commande en chef, a été d'interdire la navigation dans le canal, et de s'emparer des bureaux de la Compagnie, du télégraphe et de toute l'administration.

M. de Lesseps, qui est sur les lieux, a protesté par une lettre adressée à l'amiral, et le conseil judiciaire de la Compagnie à Paris a formulé aussi une protestation officielle, stipulant « les plus expresses réserves » pour l'avenir.

Nous lisons dans le *National*:

« Il y a, en ce moment, un échange très-actif de notes entre les divers cabinets européens au sujet des événements qui viennent de se produire à Port-Saïd et le long du canal de Suez.

» Nous croyons être en mesure d'annoncer que plusieurs puissances se disposent à protester contre l'occupation de Port-Saïd par les Anglais et la violation de la neutralité du canal de Suez.

On télégraphie d'Alexandrie au *Temps*:

« Notre consul a demandé des instructions. Le ministère a répondu de laisser faire les Anglais et de n'élever aucune protestation. »

La dernière protestation de la Turquie.

Tout espoir d'arriver actuellement à une entente avec le Sultan est abandonné. Abdul-Hamid s'en remet à l'Europe pour sauvegarder ses droits de souveraineté en Égypte. Saïd-Pacha a communiqué à chacun des plénipotentiaires de la conférence la résolution du Sultan, et il rejette sur l'Angleterre toute la responsabilité des événements qui vont se produire; il offre de faire la preuve que si lord Dufferin n'avait pas imposé des conditions inacceptables au Sultan, la soumission d'Arabi-Pacha eût été certaine.

Alexandrie, 21 août.

Les Anglais continuent leurs opérations. Le général Wolseley et l'amiral Seymour sont partis de Port-Saïd pour Ismaïlia. L'amiral Hoskins doit s'y rendre également.

ÉTRANGER

ITALIE. — L'*Univers* reçoit de Rome la dépêche suivante en date du 20 août:

« Une lettre du Pape, adressée aux évêques irlandais, déplore que leur patrie soit encore agitée par des troubles et des crimes.

» Le Saint-Père approuve la conduite des évêques et leurs délibérations prises à la dernière réunion, qui a eu lieu à Dublin.

» Il les exhorte à éloigner leurs diocésains des sociétés secrètes, dont il condamne les agissements cruels.

» Il espère que l'Irlande recouvrera sa tranquillité et que l'Angleterre lui fera justice.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne:

« M^{re} le duc de Madrid est arrivé au château de Frohadorf avec son fils l'infant don Jaime de Bourbon. Il était accompagné du comte Lasuen et du comte Melgar, ses aides-de-camp, et du R. Père Hase, Jésuite, précepteur du jeune prince. »

— On télégraphie de Vienne au *Morning Post*:

« Tous les journaux autrichiens commentent la nouvelle suivant laquelle la Russie concentrerait une armée de 100,000 hommes dans le Caucase. L'opinion publique commence à être très-alarmée. »

REVUE FINANCIÈRE.

La huitaine était satisfaisante. Rien n'est venu troubler les opérations de la liquidation qui s'est effectuée sans bruit avec une abondance de capitaux qui a amené une grande détente dans les reports. Et si jeudi dernier la Banque d'Angleterre n'avait pas élevé le taux de son escompte, la hausse à enregistrer serait bien plus considérable. Car ce dernier fait a donné quelque courage aux baissiers qui se sont mis à harceler jusqu'à présent sans plus de succès les haussiers toujours de même? il faut le souhaiter.

Nos rentes sont en progrès sérieux: le 3 0/0 qui était demeuré à 82.37, se retrouvait samedi à 82.55; de 82.50, l'amortissable a passé à 82.70; le 5 0/0 était moins recherché: il n'a gagné que centimes à 115.60.

Par contre, la hausse est plus considérable sur les valeurs étrangères.

Ainsi l'Égypte 6 0/0 était samedi à 297.50, c'est un total de 23 fr. 75 de reprise pour une semaine. Sur la Banque Ottomane l'avance est de 15 fr. 733.75. Le Turc éprouve peu de changement: il est à 88.65; on restait, il y a huit jours, à 87.75.

Remarquons enfin que la progression de la grande partie des actions des établissements de crédit est un fait excellent.

La Banque de France ramène l'attention de spéculation sur ses actions: elles cotent 5,420. Le bilan donne une augmentation d'actif de 3,132,000 fr.

L'argent est en diminution de 3,396,000 fr. bénéfices sont moins gros: ils ne s'élevaient qu'à 615,000 fr.

Le Crédit de France est encore à 170, croyons que les espérances qu'on pouvait concevoir au sujet du relèvement de cette Banque sont chimériques.

Le Crédit Foncier voit ses actions se relever avec vigueur; elles dépassent 1,500 à 1,520.

Ce mouvement était à prévoir, le public se rend compte des avantages du traité passé avec la Banque Hypothécaire.

En adoptant cette valeur, les capitalistes ont certainement le placement le plus avantageux que leur soit offert en ce moment par les titres à revenu fixe.

Bonne tenue à 548.75 des Magasins Généraux de France et d'Algérie. Cette valeur est très-bien classée.

On constate des achats considérables sur les actions de la Banque Centrale de Crédit entre 588 et 590. Cette Société qui se propose de donner un service d'escompte en province un grand développement, jouit déjà d'une faveur méritée et qui ne peut que grandir.

C'est, du reste, une très-bonne note pour les départs de se voir recherchée avec une prime de 80 fr., après quelques jours seulement d'apparition à la cote officielle.

Les titres de la Banque Centrale de Crédit ne se négocient qu'au comptant.

Le Crédit Lyonnais est toujours au même cours, c'est-à-dire à 635.

La Banque Parisienne, après s'être élevée à 810, est revenue à 500.

Les valeurs industrielles sont également fermes, mais sans variation: le Suez est à 2,570. Le Panama reprend de 2 fr. 50 à 540. Le Gaz est immuable à 1,600.

Les chemins de fer sont très-soutenus; Lyon, 1,690; Nord, 2,030 à 2,080; Orléans, 1,320.

Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES DE CAVALERIE A BLÉRÉ.

On écrit de Bléré, 20 août, au *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Les évolutions de brigades sont terminées.

» Aujourd'hui 20 ont commencé les manœuvres, chaque brigade est arrivée sur le terrain accompagnée de sa batterie d'artillerie. Dès leur arrivée, nous avons aperçu quelques mouvements assez intéressants qui s'exécutaient, puis, du point où nous étions placé, il nous a été donné de jouir d'un spectacle vraiment grandiose.

» Sur l'ordre du général directeur, des mouvements ont été indiqués et avec beaucoup d'entrain sur un ennemi fictif.

» Ce mouvement terminé, tous les officiers se sont dirigés vers le général directeur qui, sans doute, leur a fait la critique de la charge qu'ils venaient d'exécuter. Aussitôt nous avons aperçu la même brigade opérant une nouvelle charge qui a été poussée avec une vigueur vraiment française.

» Sur le terrain de manœuvres, nous avons remarqué un escadron de chasseurs dont l'allure était plus dégagée que celle des

Il ne s'est donc rien passé qui puisse laisser prise à de « perfides insinuations ». Dont acte.

Bonnes femmes, désormais, laissez votre caquet.

Les ouvriers menuisiers de Saumur viennent d'adresser au maire de notre ville la protestation suivante :

« Monsieur le Maire,
» Les ouvriers menuisiers de la ville de Saumur ont l'honneur de vous informer que le travail donné en adjudication le samedi 29 juillet dernier, pour le mobilier scolaire de l'enseignement mutuel, a eu pour mobile d'assurer un peu de travail aux ouvriers de la localité, nous croyons du moins que c'est ce qui a guidé votre pensée, ainsi qu'à nos mandataires du Conseil. Il en est tout autrement, Monsieur le Maire, car nous prenons qu'une partie seulement se fait à Saumur, et l'autre à Angers. Vous appréciez, Monsieur le Maire, notre vif mécontentement à cette nouvelle déplorable, qui nous enlève une partie du travail dont le chômage se fait malheureusement sentir cette année. C'est pour quoi, nous, ouvriers menuisiers de la ville de Saumur, protestons hautement et énergiquement de cette situation, dont nos intérêts sont lésés, car nous sommes pour quelque chose dans les deniers de la ville, et nous revendiquons nos droits dans la participation du travail qui peut se produire dans la localité, car si nous payons notre cote-part, nous désirons une rétribution du travail par le travail.
» Voilà, Monsieur le Maire, le grief que nous vous signalons, et nous avons la ferme conviction qu'à l'avenir la sagesse du Conseil et la vôtre, qui avez notre confiance, vous saurez écarter une pareille difficulté en cherchant, dans la mesure du possible, à localiser le travail de la cité et permettre à l'ouvrier imposé d'assurer son existence honorablement et ne le mette pas dans l'obligation d'aller dans les communes limitrophes gagner le pain de ses enfants.
» Agréer, Monsieur le Maire, le témoignage de confiance que nous avons en vous pour l'avenir, et recevez les hommages respectueux des ouvriers menuisiers de la ville de Saumur.
» Saumur, le 20 août 1882. »

Ont signé :
Guitton, Raguin, Laigle, Deshayes, Brouard, A. Baudry, Breton Jules, Budan, Godfroy, Chevallier, Gaschot, Bazille, Peigné, Rondeau, Breton François, Tarodeau, Tessier, Desmazures.

Nous ne pouvons qu'approuver la réclamation des ouvriers menuisiers de la cité. Ils sont contribuables, prennent part aux charges de la ville ; leur paraît tout juste que l'administration leur donne un témoignage d'intérêt en réservant pour eux le travail qu'ils paieront en partie par leurs impositions. Si, dans la suite, pour les grands travaux du collège de filles, il n'en était pas ainsi, l'administration manquerait à ses devoirs envers la classe ouvrière et à la reconnaissance qu'elle doit à ceux qui lui ont confié leurs intérêts.

On a retiré hier soir du fossé Chanvrié, près de son embouchure dans le Thouet, le cadavre du sieur Pinet, ouvrier vannier, qui paraît avoir séjourné dans l'eau 48 heures. On est porté à croire que cette mort est le résultat d'un suicide.

M. Ducau, conseiller de préfecture du Lot, est nommé conseiller de préfecture en Maine-et-Loire, en remplacement de M. Mercieca, nommé secrétaire-général de la Haute-Loire.

Depuis la mise en application des nouvelles lois sur le recrutement de l'armée, un grand nombre d'hommes négligent de remplir les formalités prescrites par ces lois. De là des difficultés et souvent des sources d'ennuis que l'on pourrait éviter si l'on avait soin de se mettre en règle au fur et à mesure que l'on voit changer la condition dans laquelle on se trouve dans l'armée.

Tel est par exemple, en ce moment, le cas des réservistes de la classe de 1875 qui ont passé récemment dans l'armée territoriale. Rappelons à ces hommes qu'ils doivent se présenter à la gendarmerie pour retirer les livrets individuels. Dans le même cas se trouvent les hommes de la classe de 1876

placés dans les services auxiliaires, et ceux de la portion de ladite classe passés dans la réserve active, le 1^{er} juillet.

Rappelons les dates des différentes convocations de réservistes et de territoriaux.

RESERVES : Classes de 1873 et 1875. — Du 23 août au 19 septembre : Infanterie ; chasseurs à pied ; sapeurs-pompiers.

Du 23 septembre au 20 octobre : Cavalerie, artillerie, pontonniers, train d'artillerie, train des équipages (sauf les 19^e et 20^e escadrons), génie, gendarmerie.

ARMÉE TERRITORIALE : Cavalerie des classes de 1868, 1869 et 1870-1871. — Du 28 octobre au 11 novembre pour les cadres.

Du 30 octobre au 11 novembre pour les hommes non gradés.

Les hommes de la réserve qui vont être appelés feront bien de ne pas perdre de vue que s'ils ne présentaient pas leurs effets en bon état, en arrivant au corps, ils encourraient une punition de quatre jours de prison.

Parmi les réservistes du département de la Charente appelés à faire leur période d'instruction en automne, il en est quatre qui ont demandé à être dispensés à titre de soutien de famille comme étant pères de quatre enfants. Nous rappelons que tout réserviste père de quatre enfants est de droit classé dans l'armée territoriale. Pour obtenir cette mutation, il suffit de fournir au bureau de recrutement les extraits de naissance de ses enfants.

Un avis qui ne sera pas inutile aux chasseurs qui voudront se livrer à leur distraction favorite.

La Cour d'appel de Paris a décidé que le passage d'un chien qui chasse sur le terrain d'autrui, constitue un délit, toutes les fois que le chasseur ne prouve pas, d'abord, que le gibier poursuivi a été élané dans un endroit où il avait le droit de chasser, et ensuite qu'il n'a pu arrêter son chien au moment où celui-ci s'engageait, emporté par la poursuite, sur le terrain d'autrui.

DOUÉ-LA-FONTAINE.
Mercredi, à la gare de Doué, vers trois heures de l'après-midi, un poseur du chemin de fer de l'Etat, René Vinçonneau, est mort subitement, frappé d'apoplexie, au moment de prendre son travail. Vinçonneau était marié et père de famille.

LES TROIS-MOUTIERS.
Lundi dernier, le sieur Renault (Auguste), cultivateur chez ses parents, à Bois-Saint-Hilaire, commune des Trois-Moutiers, en voulant graisser l'engrenage d'une machine à battre, a été atteint par les rouages qui lui ont broyé le médium de la main droite.

CHATEAUGONTIER.
On lit dans la Gazette de Chateaugontier :

« Mardi, 15 août, a eu lieu, avec le même cérémonial que les années précédentes, le couronnement de la quatrième rosière, M^{lle} Léonie Hacques, ouvrière chez M^{lle} Pannier, rue des Quatre-Vents, qui, pour la seconde fois, a l'honneur de posséder dans son atelier l'héroïne de la fête.

» Le cortège, précédé de la musique et escorté par les belles compagnies de pompiers d'Azé, de Bazouges et de Chateaugontier, portant tous la rose sur le cœur, a dû presser le pas dans la crainte des averses ; aussi la rosière et ses demoiselles d'honneur ont été promenées tambour battant à travers la ville. »

UN BROCHET MONSTRE.

Le monde des pêcheurs à la ligne d'Angers a été mis, vendredi matin, en grand émoi par suite de la capture d'un gigantesque brochet.

Vendredi matin, vers les 9 heures, dit le Patriote, M. X..., garçon de cercle à Angers, venait, en compagnie d'un ami, jeter quelques coups de lignes dans la Maine.

Les deux pêcheurs prirent un bateau et vinrent se placer entre le bateau lavoir et la première arche du pont de la Haute-Chatne. L'appât qu'ils avaient placé au bout de leur ligne était un goujon vivant.

A peine leurs lignes étaient-elles dans l'eau, que l'une d'elles, entraînée par un monstre marin, menaçait d'échapper à la main du pêcheur, trop faible pour la relever, ou de se briser, tant les secousses étaient violentes.

Ce que voyant, notre pêcheur lâcha tout. L'animal qui était pris emporta bravement ligne et gaule.

Mais comme la gaule surnageait, la malheureuse bête fut bientôt suivie par des pêcheurs qui arrivaient en bateau de tous côtés pour prêter main-forte à leur camarade.

On s'empara de nouveau de la ligne et après avoir fatigué l'animal on l'enleva avec une époussette.

Ce ne fut pas sans peine, car le poisson, un brochet de 48 livres, s'il vous plaît, fit bonne et longue résistance.

Ce brochet magnifique a été acheté par M. Jahan, de l'hôtel de l'Europe.

Depuis ce moment, la Maine, à l'endroit du pont de la Haute-Chatne, est couverte de bateaux garnis de pêcheurs qui cherchent si le brochet de vendredi n'aurait pas un frère ou une sœur ?

Faits divers.

On télégraphie de Toulon que le vaisseau amiral Muiron a coulé à fond hier, à trois heures et demie, à la suite d'une voie d'eau dont la cause est encore inconnue.

Des bruits divers circulent à ce sujet.

Ce vaisseau servait de prison aux officiers et matelots en punition.

On ne parle d'aucun accident de personnes.

Ce navire est un vaisseau amiral purement... honoraire. C'est un vieux bateau sur lequel Bonaparte prit passage lors de l'expédition d'Égypte. Il n'avait donc qu'une valeur historique.

On écrit de Nancy :

« Treize chevaux qui se noient d'un coup, cela ne se voit pas tous les jours. C'est ce qui vient d'arriver à un cultivateur de Saint-Nicolas-de-Port qui les avait conduits à la Meurthe pour les baigner. Les malheureuses bêtes étant attachées les unes aux autres n'ont pu regagner le bord de la rivière. Le conducteur a été blessé à la tête par une ruade. »

— Savez-vous la différence qu'il y a entre un lapin et un musicien ?...

— C'est que le musicien aime la musique et le lapin le plein champ.

Théâtre de Saumur.

A L'OCCASION DES COURSES ET DU CARROUSEL

Représentations données par des Artistes de Paris, avec le concours et sous la direction de M^{me} THÉNARD, de la Comédie-Française.

DIMANCHE 27 août 1882.

L'AMI FRITZ

Comédie en 3 actes, de MM. Erckmann-Chatrion (grand succès de la Comédie-Française).

Les SOULIERS de BAL

Comédie en 1 acte, de M. de Najac.

LE PETIT VOYAGE

Monologue, par M^{me} THÉNARD.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 20 août 1882.

Versements de 81 déposants (17 nouveaux), 20,882 fr. » c.

Remboursements, 12,975 fr. 04 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Lévées.

on nous a dit que c'était le 4^e escadron du 11^e chasseurs en garnison à Saint-Laye. C'est le seul escadron qui ait la nouvelle tenue dont on fait l'essai en ce moment pour notre cavalerie.

À la place du lourd et disgracieux képi porté par nos braves cavaliers, ceux-ci ont coiffés d'un béret bleu avec houpette blanche. Ce doit être plus léger, et pour ceux qui savent le porter, il leur donne, comme à nos braves marins et à nos populations conditionnelles, un air plus guerrier. Au lieu de la casquette à visière, ils ont le bas du pantalon basané, ils sont chaussés de bottes.

Leur sabre est attaché à leur selle au lieu de pendre à leur côté, ce qui les débarrasse beaucoup.

Je les avais déjà vu arriver à leur campement et j'avais pu remarquer leur casque surmonté d'une figure de Minerve, derrière lequel pend une crinière blanche. Ce casque semble mieux prendre la tête que le chako. Il serait seulement à désirer que la crinière fût noire, et, pour l'élégance, un peu plus longue. Le blanc, en temps de guerre, serait bien voyant. »

Les bataillons et compagnies détachés doivent être relevés le 15 octobre prochain dans les différents corps d'armée. Comment sera cette opération ? Avant qu'il n'y eût des bataillons en Tunisie, la chose allait de soi. Maintenant, et par suite de la réduction des unités, on ne détache plus que deux compagnies, là où il y en avait quatre. Ces deux compagnies seront-elles remplacées par les deux compagnies restant de leur bataillon, ou par des compagnies d'un autre bataillon ? Telle est la question qui a été posée au ministre, et pour laquelle aucune réponse n'est encore parvenue aux intéressés. Les officiers, qui ne savent qu'au dernier moment à quoi s'en tenir, perdent les uns six mois, les autres même un an de loyer, tandis qu'un peu de prévoyance ou de complaisance de la part de l'administration centrale leur éviterait des frais dont leur modique budget s'accommode fort mal. Il est nécessaire de signaler à la Direction de l'infanterie ce détail, bien digne de sa sollicitude. (Progrès militaire.)

Le ministre de la guerre, qui ne pense pas comme le général Farre, son prédécesseur, qui avait supprimé tous les postes d'infanterie de la garnison qui existaient sur différents points de Paris, sous le prétexte que la police suffisait à maintenir le bon ordre sur la voie publique, se propose de les rétablir à partir du 1^{er} septembre, partout où il existait précédemment. Ces postes d'infanterie viendront en aide aux gardiens de la paix qui sont insuffisants, en ce moment, pour assurer la tranquillité publique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. l'adjoint au maire de Saumur nous a adressé la lettre suivante :

« Saumur, le 21 août 1882.
» Monsieur le Rédacteur de l'Écho Saumurois,

» Dans le numéro de votre journal en date du 20 août 1882, vous publiez un article plein de perfidie contre le collège de filles et vous insinuez qu'il a dû se passer dans cet établissement quelque chose de vous et les bonnes vieilles ne pouvez définir.

» Je ne puis démentir ce que vous ne dites pas, mais il est certain que tout ce qui se passe dans le collège peut être livré à la publicité et j'oppose le démenti le plus formel à vos perfides insinuations.

» Je compte sur votre loyauté, Monsieur le Rédacteur, pour insérer dans votre plus prochain numéro la présente lettre.

» Agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le Maire, GUÉRON, adjoint. »

Nous sommes tout joyeux d'être mis à même de donner un démenti aux rumeurs qui ont couru aux environs du collège de filles de Saumur. Le ton quelque peu piqué de la lettre de M. le premier adjoint nous prouve que, pour lui, il n'y a absolument rien de vrai dans l'histoire qui a occupé les commerçants de Nantilly.

Marché de Saumur du 19 août

Blé comm. (l'h.)	20	Huile de noix	50	125	—
From. 1 ^{re} q. (l'h.)	20	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lib.	70	22	—
Halle, moy. n.	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	70	—
Orges	65	Luzerne	780	70	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	40	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Coiza	65	qualité (52k.500)	—	—	—
Chenevis	50	2 ^{de}	—	—	—
Farine, culas	157	3 ^{de}	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité	à à »
Id., 1881, 2 ^e id.	100 à 120 »
Ordin., env. de Saumur, 1881, 1 ^{re} id.	100 à »
Id., 1881, 2 ^e id.	à à »
Saint-Léger et environs, 1881, 1 ^{re} id.	105 à »
Id., 1881, 2 ^e id.	100 à »
Le Puy-N.-D. et environs, 1881, 1 ^{re} id.	85 à »
Id., 1881, 2 ^e id.	80 à »
La Vienne, 1881, 1 ^{re} id.	75 à »
rouges (2 hect. 30).	
Souza et environs, 1881	150 à 160 »
Id., 1881	» à »
Champigny, 1881, 1 ^{re} qualité	150 à 200 »
Id., 1881, 2 ^e id.	» à »
Id., 1881, 1 ^{re} id.	» à »
Id., 1881, 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1881, 1 ^{re} id.	125 à 130 »
Varrains, 1881, 2 ^e id.	» à »
Bourguell, 1881, 1 ^{re} qualité	150 à 165 »
Id., 1881, 2 ^e id.	» à »
Id., 1881, 1 ^{re} id.	» à »
Id., 1881, 2 ^e id.	» à »
Restigné 1881, 1 ^{re} id.	140 à 145 »
Id., 1881, 2 ^e id.	» à »
Chinon, 1881, 1 ^{re} id.	140 à 150 »
Id., 1881, 2 ^e id.	135 à »
Id., 1881, 1 ^{re} id.	» à »
Id., 1881, 2 ^e id.	» à »

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Un des abonnés de la Lanterne d'Arlequin écrivait la semaine dernière : « Malgré toute l'importance que l'on doit attacher à la diffusion de l'excellente Lanterne d'Arlequin, et de la bonne presse en général, surtout dans les jours calmes que nous traversons, les honnêtes gens ne paraissent pas se douter de la nécessité impérieuse de lutter contre les mauvaises lectures, et restent barricadés dans leur inertie... Si chacun voulait, en effet, ce serait si facile ! Nos ennemis nous donnent pourtant des leçons qui devraient nous profiter. Rien ne les lasse, rien ne les décourage. Aussi, regardez autour de vous ; voyez ce qu'ils ont réussi à y faire lire ; demandez-vous si, en le voulant un peu, vous n'auriez pas pu faire autant de bien qu'ils y ont fait de mal, et hâtez-vous de remédier à ce vilain état de choses. Vous pouvez le faire à très-peu de frais.

Sommaire du n° 73 de la Lanterne d'Arlequin : Fin provisoire de la crise permanente. Le nouveau ministère. Trois pochards, derniers échos. Le secret dévoilé par Rochefort. Il ne l'a pas fait exprès. Arabi successeur de M. Grévy. La femme endormie. Un monstre. Choses et autres.

Abonnements : 3 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Éditeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RAYOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieures.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
6 h. — matin.	A POITIERS	A ANGERS	
8 25 —	10 h. 31 matin.	9 h. 45 matin.	
10 15 —		11 h. 14 matin.	
1 09 soir.		6 09 soir.	
5 25 —	4 53 soir.	8 48 —	
7 50 —	11 47 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
5 h. 50 matin.	A MONTEUIL	A SAUMUR	
	9 h. matin.	9 h. 53 matin.	
12 15 soir.		4 28 soir.	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.
3 %	82 50	82 40	Nord	2075	2085	Dép. de la Seine, emprunt 1857	335	335
4 % amortissable	82 70	82 70	Orléans	1335	1330	Bons de liquid. Ville de Paris	530	527 50
4 1/2 %	113 20	113 25	Ouest	815	820	Obligations communales 1879	441 50	443
5 %	115 40	115 65	Compagnie parisienne de Gaz	1600	1605	Obligat. foncières 1879 3 %	442	442
Obligations du Trésor	507	503	Canal de Suez	2550	2585	Est	370	370
Obligations du Trésor nouvelles	502	501 25	C. gén. Transatlantique	465	465	Midi	369 50	370
Bons de liq. départementaux	526	521 50	OBLIGATIONS.			Nord	371 75	372
Banque de France	5450	5450	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	510	Orléans	372 50	373 50
Comptoir d'escompte	4025	4015	— 1865, 4 %	515 50	517 50	Ouest	369	370
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1520	1525	— 1869, 3 %	400	401	Paris-Lyon-Méditerranée	373	372
Crédit de France	162 50	176	— 1871, 3 %	394	392 50	Paris-Bourbonnais	369	370
Crédit mobilier	515	517 50	— 1875, 4 %	517	517	Canal de Suez	556	560
Est	750	758 50	— 1876, 4 %	516	518			
Paris-Lyon-Méditerranée	1685	1760						
Midi	1250	1255						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
8 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	8 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
0 — 45 —	(s'arrête à Angers)	9 — 21 —	omnibus.
0 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 43 —	express.
1 — 25 —	soir.	12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.	4 — 44 —	express-poste.
7 — 15 —	omnibus.	10 — 38 —	express-poste.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers)	Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.	

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER MAISON

Rue d'Orléans.

S'adresser audit notaire. (310)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 21 août 1882, à une heure après midi,

A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55.

Il sera vendu :

Un très-beau lit en palissandre, plusieurs beaux bois de lits en acajou et noyer, deux chaises longues, commodes-toilette acajou, tables de nuit, consoles, chaises, commode, etc. ; Couettes, matelas, sommiers, carreaux de lit, beaux rideaux de lit ; Lits de fer, cheminée prussienne avec gros tuyau en cuivre, galeries de cheminée, mâles, chapelières, paravent et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (468)

CHASSE

La chasse est formellement interdite sur la terre du Pré, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission signée de M. DE LESPAGNEUL.

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de Cavalerie.

Le samedi 26 août 1882, à midi précis, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, à la vente, aux enchères publiques, de 58 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie, savoir :

- Chevaux de manège, ci..... 6
- carrière, ci..... 14
- escadrons, ci..... 34
- dressage, ci..... 4
- Total égal, ci..... 58

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Saumur, le 14 août 1882. Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (465)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean. (465)

BELLE OCCASION

A VENDRE

UN JOLI BREACK

A six places.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires.

UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état. Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire) ;

MAISON TRÈS SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur.

Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Un ancien Percepteur

voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie avec de bonnes références. (451)

PHARMACIE CHEDEVERONE

Saumur

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.

VICHY SOURCE LARBAUD AÎNÉ. Eau minérale alcaline gazeuse, employée avec succès contre chlorose, gravelle, diabète, dyspepsie, goutte. Chez les M^{es} d'Eaux minérales et Pharmaciens.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LEVASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

LIBRAIRIE ABEL PILON

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Envoi franco des Catalogues

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronnes, n° 1.

Saumur, imprimerie de P. GODET.